



Règlement officiel du « Prix du Livre HLU »

Article 1 – Objet

Le « Prix du Livre HLU » récompense chaque année des ouvrages de langue française jugés remarquables par leur originalité, leur qualité et leur impact.

Il vise à récompenser des ouvrages inspirants pour les dirigeants et à promouvoir la culture du Heart Leadership (intuition, empathie, courage) et de l'innovation. Il permet de soutenir des ouvrages qui ne sont pas habituellement mis en lumière.

Il s'adresse aux dirigeants et mobilise des influenceurs dans les univers de l'entreprise, de l'édition, de l'éducation supérieure et des médias économiques.

Article 2 – Organisateur

Le prix est organisé par l'Association à but non lucratif Heart Leadership University (ci-après "l'Organisateur"), ayant son siège social à Chemin de Vachères, lieu-dit Bel-Air, 04110 Reillanne.

Il a été initié en 2025 par la Heart Leadership University (HLU), mouvement rassemblant des dirigeants qui décident et innovent avec le cœur et qui transforme profondément les imaginaires et la pratique du leadership.

Le prix est porté par un « Comité de pilotage » dont le rôle est d'assurer la coordination de sa mise au point et le suivi de son organisation, ainsi que la définition de la communication et l'identification des partenariats clés.

La genèse, la vocation et le présent règlement du prix ont été débattus et préparés par un « Comité d'orientation » composé de 6 personnalités reconnues et expertes, appartenant aux univers de l'édition, leadership, recherche et innovation.

La composition du Comité d'orientation figure en annexe 1.

Toutes les informations relatives au Prix sont accessibles uniquement en ligne à l'adresse suivante <https://www.heartleadershipuniversity.org/prix-du-livre/>

Article 3 – Prix - Catégories

Le prix a pour vocation de distinguer, sur décision du jury, les ouvrages (romans, essais, bandes dessinées...) les plus pertinents, inspirants et utiles destinés aux dirigeants, cadres supérieurs et entrepreneurs.

Le prix distingue trois catégories :

- Meilleur livre sur le Heart Leadership (intuition, empathie et courage en pratique)
- Meilleur livre « poil à gratter »
- Meilleur livre sur le monde qui vient (prospective, science-fiction ou politique-fiction)

Les livres doivent aborder un ou plusieurs des sujets liés au leadership, transformation personnelle, éthique, rapport à l'humain, stratégie d'entreprise, innovation, écologie, enjeux du futur, prospective...

Article 4 – Conditions d'éligibilité

Peuvent concourir les ouvrages satisfaisant aux conditions cumulatives suivantes :

- publiés pour la première fois entre le 1er janvier et le 31 décembre des deux années précédant celle d'attribution du prix, avec une exception pour la première édition 2025 permettant une sélection d'ouvrages publiés depuis 2020.
- écrits ou traduits en français, quelle que soit la nationalité de l'auteur.
- édités par une maison d'édition légalement constituée régulièrement détentrice des droits d'auteur afférents aux ouvrages en cause ;
- édités sur support papier au moins.

Article 5 – Non-éligibilité

Ne peuvent concourir pour les trois catégories :

- Les ouvrages autoédités ou publiés à compte d'auteur.
- Les ouvrages écrits ou édités par les membres du jury ou leurs proches.

Article 6 – Modalités de présentation et de pré-sélection des ouvrages

L'Organisateur (sur la base de sa Bibliothèque HLU) et ses partenaires, les réseaux de dirigeants d'entreprise, les enseignants chercheurs ainsi que les maisons d'édition ou les auteurs à travers leur éditeur, peuvent soumettre des ouvrages.

Les ouvrages sont proposés et adressés par courrier ou courriel à l'Organisateur. Chaque éditeur peut soumettre jusqu'à 3 titres par catégorie.

Chaque ouvrage repéré ou reçu par l'Organisateur et répondant aux critères d'éligibilité pourra être présélectionné par le Comité de pilotage du Prix pour l'une des trois catégories du Prix.

A partir du sourcing effectué, cinq à sept ouvrages sont présélectionnés par le Comité de pilotage du prix pour chacune des trois catégories.

Chaque ouvrage présélectionné fait l'objet d'un dossier de présentation et d'une fiche de candidature dûment complétée et préparée par le Comité de pilotage du prix.

Les ouvrages et leur fiche de candidature doivent être disponibles et adressés à l'attention des membres du Jury.

Article 7 – Parrainage du Prix

Deux personnalités de premier plan (une marraine et un parrain), volontaires et engagées autour des valeurs du heart leadership et de la vocation du prix sont sollicitées chaque année par l'Organisateur pour apporter leur parrainage et présider la cérémonie de remise des Prix.

Article 8 – Jury

Le jury est composé de 5 à 7 membres issus du monde économique, littéraire, culturel, académique ou journalistique (cf. présentation du jury à date en annexe 2).

Les membres sont nommés par l'Organisateur pour une durée de 1 an (1 édition du Prix), renouvelable.

Le jury est présidé par l'un de ses membres, désigné par l'Organisateur.

Le jury adopte ses délibérations à la majorité relative des suffrages exprimés par ses membres. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Article 9 – Délibérations et critères d'évaluation du jury

Chaque membre du jury lit les ouvrages présélectionnés et attribue une note. Les résultats sont débattus collectivement lors de la réunion de délibération finale. Les débats sont confidentiels. Les décisions sont prises à la majorité simple.

Les membres du jury s'engagent :

- à adopter une attitude impartiale envers tous les participants, en proscrivant toute situation de conflit d'intérêts,
- à sélectionner les lauréats sur les critères suivants :
 - o Alignement avec les valeurs et aptitudes du heart leadership (intuition, empathie, courage) pour passer « du cœur aux actes »
 - o Pertinence du propos pour les dirigeants d'entreprise, à la fois inspirant et déclencheur d'action.
 - o Qualité de la réflexion, avec une approche de précurseur, en avance de phase et/ou apportant des éléments inédits
 - o Clarté du style et accessibilité. Qualité de l'écriture.

Article 10 – Prix

Un seul lauréat est désigné dans chaque catégorie.

Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix dans une catégorie si aucun ouvrage n'est jugé satisfaisant. Il peut décider d'attribuer un prix spécial « coup de cœur » à un ouvrage ayant ou non été présélectionné, y compris un livre autoédité.

Chaque lauréat reçoit un trophée, sans aucune dotation financière, et fait l'objet d'une valorisation à travers les médias sociaux et les supports de communication de l'Organisateur et de ses partenaires.

Le prix ne peut être partagé, sauf décision exceptionnelle du jury.

Toute situation non prévue par le présent règlement est tranchée souverainement par le jury. Aucune réclamation ne pourra être acceptée après la délibération finale du jury.

Article 11 – Fréquence et calendrier

Le Prix est décerné une fois par an. La pré-sélection des ouvrages s'ouvre le 1er janvier et se clôture le 15 septembre. La délibération du jury se tient en octobre, et la remise du Prix a lieu en novembre ou début décembre.

Article 12 – Communication des résultats

Les résultats sont annoncés lors d'une cérémonie officielle et publiés sur le site web de l'Organisateur, via la presse spécialisée et les réseaux sociaux de l'Organisateur et des partenaires du prix.

Article 13 – Promotion

Les lauréats acceptant le prix acceptent alors de participer à au moins une action de promotion de leur ouvrage (conférences, interviews, salons, etc.).

Le logo du Prix pourra figurer sur les supports de promotion des lauréats et pourra être adressé sur demande à leur éditeur pour pouvoir figurer sur toute réimpression des ouvrages primés.

Article 14 – Obligations des éditeurs

Les éditeurs sont informés par l'Organisateur lors de la pré-sélection des ouvrages dans chacune des trois catégories et s'engagent à ne pas retirer de la vente les ouvrages proposés.

Ils garantissent l'Organisateur contre toute réclamation au titre des droits d'auteur afférents aux livres soumis.

Toute fraude ou infraction au présent règlement entraînera l'exclusion immédiate d'un ouvrage présélectionné.

Article 15 – Responsabilité et engagement des participants

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation des exemplaires envoyés à son attention et aux membres du Jury.

Les éditeurs et les auteurs concernés, ainsi que les parrain/marraine et les membres du jury, acceptent le présent règlement et autorisent l'Organisateur à utiliser à des fins de communication leur nom, image, couverture et courts extraits des livres lauréats.

Article 16 – Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis, en cas de nécessité, pour des raisons d'organisation ou de force majeure, après en avoir informé les parties prenantes.

En cas d'annulation du Prix, pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable vis-à-vis des personnes, auteurs ou éditeurs, ayant été mobilisées dans le cadre de la présélection des ouvrages.

Article 17 – Acceptation

La participation au prix implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 18 – Litiges

Le présent prix et règlement est soumis au droit français et toute question relative à son interprétation ou son exécution sera soumise aux juridictions compétentes de la Cour d'appel de Paris.

Article 19– Données

L'Organisateur informe les parties prenantes du Prix que leurs données personnelles seront recueillies pour les besoins de son organisation. Les données ainsi collectées, telles que leur nom, numéros de téléphone, adresse postale ou électronique et comptes sur les réseaux sociaux, seront traitées par l'Organisateur exclusivement à des fins de gestion et de promotion du Prix. L'Organisateur s'engage à ne pas transférer ces données hors de l'Union européenne. Elles sont destinées à l'Organisateur, en sa qualité de responsable du traitement, et plus particulièrement aux personnes chargées du service communication et aux administrateurs de l'Organisateur, ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage et du jury. Ces données seront supprimées à l'expiration du délai de 3 ans suivant la date du Prix.

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD), les personnes et auteurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de leurs données ou une limitation du traitement aux données personnelles les concernant en adressant un courrier à l'adresse mail : contact@hluniv.org

Annexes au règlement

Annexe 1 :

Liste des 7 membres du Comité d'orientation :

- Christian Andréo
- Louis de Diesbach
- Geneviève Ferone
- Olivier Lamarque
- Hélène Le Téno
- Jean-Michel Valantin
- Sylvianne Villaudière

Annexe 2 :

Liste des 5 membres du jury :

- Olivier de la Chevasnerie, Président du Conseil de surveillance de SYGMATEL & Ancien Président de Réseau Entreprendre
- Florence Guémy, Ancienne Directrice Générale Groupe Bayard & Vice-Présidente HLU
- Hélène Le Téno, Présidente HLU & Directrice de Jean-Noël Thorel Foundation
- Marie Serra, Directrice de la librairie Masséna & Membre du CJD
- Philippe Zaouati, Fondateur & Ancien PDG de Mirova